

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-445533

146526

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8638 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL GUERGAAI SKOUDELL

Date de naissance : 30.03.72

Adresse : HABITACLE

Tél. : 06 63 76 22 03 Total des frais engagés : 4479,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation : 12/01/2023

Nom et prénom du malade : Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vice de réfraction conjonctive

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 12.01.2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/11/22	Dr. Mervem ALAMI KAMOURT Oncologue - Rue de Rome 12 Casablanca - Tel. 0522 85 25 52	300,00	300,00	INP : 09756976 Dr. Mervem ALAMI KAMOURT Oncologue - Rue de Rome 12 Casablanca - Tel. 0522 85 25 52

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Mervem ALAMI KAMOURT Rue de Rome 12 Casablanca - Tel. 0522 85 25 52	29/11/22	179,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

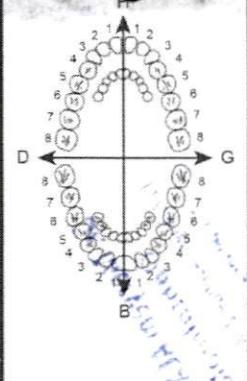
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	
Dr. Mervem ALAMI KAMOURT Rue de Rome 12 Casablanca - Tel. 0522 85 25 52	29/11/22	U	U	U	U	4000,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

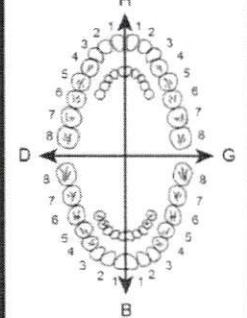


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux



Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser

الدكتورة مريم العلمي القموري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقديم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

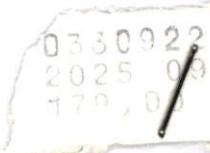
راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلاة

Casablanca, le 29 Décembre 2022 الدار البيضاء، في

Mr. EL GUERGAAI Skender

179.00



1/ XILOIAL MONODOSE :

1 goutte 4 fois / jour et à la demande pendant 1 mois, les deux yeux

ميد لير جيت سكن
عمارة 19 رقم 2
الهاتف: 05.28.32.20.64

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel 0522 85 25 12

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser



الدكتورة مريم العلمي القموزي

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقويم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلاة

Casablanca, le 29 Décembre 2022 الدار البيضاء، في

Mr. EL GUERGAII Skender

*Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets*

VL :

$$OD = + 1.75 (- 0.50 \text{ à } 170^\circ)$$

$$OG = + 1.75 (- 0.50 \text{ à } 5^\circ)$$

VP :

$$ODG = Add : + 1.75$$

OPTIC MARFOUK
126, RUE Sidi Madroud
Casablanca
Tél: 0522 83 52 60
0522 86 1,66 67,90

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel: 0522 85 25 12

117، زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما - الطابق الأول - الشقة 5 - الدار البيضاء
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tél.: 05 22 85 25 12

نظارات مارفوك

LUNETTES MARFOUK

OPTICIEN

N° 02371

Vente et Réparation
toutes sortes de Lunettes

CASA, LE : 17-01-2023

N° R. C. 145.942 "Bis"

Sidi Maârouf 4 - Rue 1

N° 126 Bis - Casa

M. EL GUEBLAMI Tél. : 06 64 18 48 37 / 06 12 14 38 80

SKENDER

DOCTEUR MERYEM ALAMI Kamalizi

NOMENCLATURE N° 522

OD : CYL SPH 170° -050) +775 1500,00

OG : CYL SPH 5° -050) +775 1500,00

VP. OD : CYL SPH ADD = +775

OG : CYL SPH

VERRES Prog. Bi-gé-ORGANIQUE AR

MONTURE Plastic 1000,00

FACTURE ARRÊTÉE A LA SOMME DE

quatre mille Dirhams 4000,00

OPTIC MARFOUK

126 Rue Sidi Maârouf 4

Casa Tél: 02 93.53.60

GSM: 061 66.67.90

O

D

OG

90

90

JCE = 002009483000036